

MAIRIE DE GOURBERA - LANDES
NOTE DE SYNTHÈSE de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 17 décembre 2020

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures 30, ce jeudi 17 décembre 2020, sous la présidence de Philippe CASTEL, Maire.

<p><u>Présents</u> : CASTEL Philippe, COURREGES Jean-Pierre, DETOUILLOAN Anne-Marie, DUSSARRAT Jean-François, LEGLIZE Elsa, OREA Dominique, PEROL Marc.</p>
<p><u>Absent(es) excusé(es) ayant donné un pouvoir</u> : DUPOUY Caroline et ROSSETTI Max à CASTEL Philippe, MAURY Alex à DUSSARRAT Jean-François.</p>
<p><u>Absent(es)</u> : LAPEBIE Marie</p>

DATE DE CONVOCATION : 12 DECEMBRE 2020
SECRETAIRE DE SEANCE : DUSSARRAT Jean-François.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2020.

1- VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF AEP

Rapporteur : Monsieur le Maire – Monsieur DUSSARRAT Jean-François

Il s'agit de valider les résultats du compte de gestion et du compte administratif de l'AEP pour l'année 2019, sachant que ce résultat a déjà été transféré en 2019 sur le budget de la commune.

a- Vote du Compte de gestion 2019 2020-12-17-01

Monsieur le Maire de Gourbera expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame SAHORES de la trésorerie de Dax à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire de Gourbera vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis aux membres du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à

10 Voix POUR

0 ABSTENTION(S)

0 Voix CONTRE

Vote le compte de gestion 2019, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracés et les résultats de l'exercice.

b- **Vote du Compte Administratif 2019** 2020-12-17-02

Le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Jean-François DUSSARRAT, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités, le Conseil Municipal vote à :

7 Voix POUR**0 ABSTENTION(S)****0 Voix CONTRE****Investissement :**

Dépenses	Prévu :	78 426.06
	Réalisé :	1 106.31
	Reste à réaliser :	

Recettes	Prévu :	78 426.06
	Réalisé :	9 978.97
	Reste à réaliser :	

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	230 119.25
	Réalisé :	51 824.96
	Reste à réaliser :	

Recettes	Prévu :	230 119.25
	Réalisé :	198 629.12
	Reste à réaliser :	

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	8 872.66
Fonctionnement :	146 804.16
Résultat global :	155 676.82

2- MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE POUR LES AGENTS**Rapporteur : Monsieur le Maire****Participation en santé dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention de participation** 2020-12-17-03**Vu** le code général des collectivités territoriales ;**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;**Vu** le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;**Vu** la liste des contrats et règlements labellisés par l'Autorité de contrôle prudentiel ;

Considérant que selon les dispositions de l'article 22bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire de prévoyance et de santé auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent ;

Considérant que la participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités qui ont été labellisés ;

L'assemblée délibérante décide à :

10 Voix POUR

0 ABSTENTION(S)

0 Voix CONTRE

- de participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire dans le domaine de la santé à compter du 1^{er} janvier 2021.
- de fixer le montant mensuel de la participation à 12.00 € brut par agent.
- cette participation sera versée directement aux agents ;
- cette participation sera versée aux agents à temps non complet au prorata de leur temps de travail.

3- AVANCEMENT DE GRADE, AVANCEMENT D'ECHELONS DES AGENTS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Création d'un poste de rédacteur 1^{ère} classe

2020-12-17-04

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi de Rédacteur Principal 1^{ère} classe pour assurer les missions de secrétariat de Mairie

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à :

10 Voix POUR

ABSTENTION(S)

Voix CONTRE

- DECIDE** ▪ la création, à compter du 1^{er} janvier 2021 d'un emploi permanent à temps non complet de Rédacteur Principal 1^{ère} classe.
- PRECISE** ▪ que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

4- POINT SUR LES OUTILS DE COMMUNICATION (PAGE FACEBOOK, PANNEAU POCKET...)

Rapporteur : Madame Elsa LEGLIZE

Vif succès des moyens de communication mis en place par la commune, tels que la page Facebook de la mairie et PanneauPocket, alors qu'ils ont été développés depuis peu (Page Facebook depuis le 7 septembre 2020, PanneauPocket depuis le 1^{er} décembre 2020).

Notre **page Facebook** comptabilise **124 abonnés à ce jour**.

Quelques chiffres :

- Publication sur l'installation du marché : 1 312 vues et 87 interactions (interactions = ceux qui ont aimé la publication + ceux qui l'ont commentée + ceux qui l'ont partagée + ceux qui ont cliqué sur la photo...).
- le mot du maire : 466 vues, 114 interactions
- article Sud-ouest : 465 vues, 88 interactions
- cérémonie 11 novembre 451 vues, 57 interactions...

Il est prévu de mettre en ligne sur la page Facebook, des articles de Gourbera et son histoire.

PanneauPocket, chaque alerte est visualisée plus d'une centaine de fois.

A titre d'exemple :

- Le mot du maire (déploiement des référents) : 194 vues
- l'attestation dérogatoire : 144 vues
- les infos pratiques de la mairie (adresse téléphones et horaires du marché) : 129 vues.

5- COMPTE-RENDU SUR LE RETOUR DES FORMULAIRES DE CONSENTEMENT

Rapporteur : Monsieur le Maire

A ce jour : 83 foyers ont retourné leur formulaire de consentement, et on comptabilise 8 formulaires de personnes vulnérables.

Les retardataires ont été relancés, la distribution dans le quartier Pagnon sera effectuée la semaine prochaine par Monsieur le Maire et le référent du quartier Rabel. Il faudra réfléchir à proposer un nouveau référent pour le quartier Pagnon.

Monsieur JULIE du Centre de Gestion interviendra en février pour procéder à la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

Les référents de quartier seront conviés, les élus qui le souhaitent seront les bienvenus.

6- COMPTE-RENDU COMMISSION FORET

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre COURREGES

Une réunion avec la commission forêt a été organisée ce mardi 15 décembre à la mairie.

2 parcelles appartenant à Madame Evelyne CAMPET seraient à vendre. Elles sont contiguës à nos parcelles au nord du forage gaz.

La parcelle C 117 fait 600 m², composée d'une vieille coupe rase à reboiser après nettoyage.

La parcelle C 115 fait 1 ha composée d'un boisement d'une vingtaine d'années qui n'a jamais été éclairci.

La parcelle C117 représente un coût de 1 600,00 € + 1 500.00 € de reboisement

La parcelle C 115 représente un coût de 3 400,00 mais l'éclaircie rapporterait 700 € (sans avoir besoin de reboiser).

Monsieur le Maire pense qu'il est possible financièrement d'acheter ces parcelles, la dernière vente de bois nous ayant rapporté 7 500.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, se déclare favorable à ce projet, à charge pour Monsieur Jean-Pierre COURREGES, de prendre contact avec Madame CAMPET pour confirmation des montants.

L'ONF nous propose de renouveler le plan simple de gestion qui arrive à échéance, et propose de rentrer la gestion des parcelles achetées en 2016 à Monsieur MORIN (27 ha 141ca) et qui sont à l'heure actuelle, gérées par Alliance Forêt Bois.

En 2016, c'est Monsieur BORDERES d'Alliance Forêt Bois qui nous avait fait part de cette opportunité avec une aide à la négociation. Nous avons donc conclu un accord avec Alliance Forêts Bois pour la gestion de ces parcelles composées de petits pins.

Alliance Forêts Bois nous propose de développer gracieusement ce plan de gestion. Pour l'instant il s'agit d'un plan simple non agréé qui serait transformé en Règlement Type de Gestion RTG afin d'obtenir la certification PEFC pour ces parcelles.

La gestion administrative à l'ONF est de 15.00 € / ha et par an, gratuit par Alliance Forêt Bois.

Pour les travaux, l'ONF et Alliance Forêts Bois prennent 10 à 15 % du montant des travaux.

Pour les ventes de bois, l'ONF prend 10 % des ventes, Alliance Forêt Bois, jusqu'à 7 % selon la méthode employée :

1- Achat direct de la coopérative : sans frais

2- Ou par appel d'offres : 7 % de la vente (qui correspondent aux frais de marquage et de cubage).

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal se déclare favorable à la gestion des dernières acquisitions de parcelles par Alliance Forêts Bois.

7- PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur Julien DAVID de la société Engie green n'a pas pu avoir de contact avec la mairie de Laluque. Ce dossier n'est pas abandonné pour autant, il doit se rapprocher de la commune de Saint Vincent de Paul. Monsieur le Maire propose de recontacter la société en début d'année prochaine.

8- POINT SUR COVID

Rapporteur : Monsieur le Maire (Monsieur Max ROSSETTI absent lui a adressé un compte rendu par mail).

- La situation sanitaire est aujourd'hui contrôlée dans toutes les régions au plan des capacités hospitalières d'accueil et de prise en charge des patients symptomatiques avec formes modérées jusqu'aux situations de détresse respiratoire et de défaillance multiple d'organes. Notre département reste préservé avec seulement quelques dizaines de patients hospitalisés entre les hôpitaux de Mt de Marsan et de Dax.
- La circulation du virus est toujours active, très particulièrement en Aquitaine et surtout dans les Landes, dans les Pyrénées Atlantiques et les Hautes Pyrénées avec des taux d'incidence des tests PCR Covid sur 7 jours de 108,5/100000 habitants, de 140/100000habitants et de 192/100000 habitants respectivement. En Gironde, le taux d'incidence est seulement de 73/100000 habitants.

Conséquences : protection par distanciation, protection par masque et hygiène des mains sont encore plus d'actualité que par le passé (proche).

Téléchargez l'application « Tousanticovid », faites-vous tester au premier symptôme douteux, consultez votre généraliste pour la meilleure conduite à tenir, informez vos proches de votre statut.

- La vaccination est efficace, sécuritaire, elle sera débutée dans quelques semaines, probablement par deux injections distantes de quatre semaines, votre médecin généraliste en sera le « chef d'orchestre ».

Des interrogations subsistent quant à la durée de la protection conférée, quant à la nature de la protection conférée (efficacité moindre contre la survenue des formes graves), quant au risque (théorique..) d'induire une forme grave dans certaines populations. Ces interrogations seront progressivement levées, mais la vaccination est de toute façon très supérieure à tous les autres traitements aujourd'hui proposés pour contrôler cette pandémie.

9- DECORATIONS DE NOËL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nous avons acheté quelques guirlandes lumineuses et la société ADELEC a installé les prises électriques.

Il serait intéressant d'effectuer les décorations demain, avant le marché. Il s'agit de poser les guirlandes sur la place du village, à la Grange, et de décorer le sapin planté sur l'Airial du centre du village.

Pour Noël prochain, Madame Elsa LEGLIZE peut nous mettre en contact avec une personne qui peut sculpter des personnages en bois.

10- DECISION MODIFICATIVE

Sans objet.

11- CALENDRIER DES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2021

Rapporteur : Monsieur le maire

Sur proposition du Maire, les conseillers sont d'accord pour réunir le Conseil Municipal le dernier jeudi de chaque mois.

12- QUESTIONS DIVERSES

Madame Elsa LEGLIZE

Lors du dernier Conseil Municipal avait été évoqué un parcours « Terra Aventura » à GOURBERA. Il s'agit d'une application à télécharger sur le téléphone, avec une histoire et des énigmes faisant progresser les participants de façon ludique tout en leur faisant découvrir les lieux remarquables des villages.

Madame Elsa LEGLIZE a donc pris contact avec l'office de tourisme de Dax pour proposer notre candidature. Il s'avère que notre village a déjà été proposé sans être retenu, compte tenu du cahier des charges de plus en plus exigeant.

Un projet est à l'étude pour organiser des parcours Terre Aventura en vélo. Il serait alors possible de présenter un nouveau dossier en associant la commune de Herm pour un parcours « Herm – Gourbera ». Ce prochain dossier sera présenté en 2022.

Madame Elsa LEGLIZE a émis la possibilité d'un regroupement avec Buglose, mais la guide conférencière de l'office de tourisme a répondu non au motif que Buglose était trop « religieux » pour ce type d'activité. Elle lui a d'ailleurs fait comprendre que ces décisions restaient du domaine du Département, et que les mairies n'étaient pas associées aux suggestions ou propositions...

Monsieur le Maire pense que ce dossier n'aboutira pas en 2022 car les pistes cyclables ne pourront pas être réalisées pour 2022.

Concernant le marché, elle demande s'il y aura un rôti, dans le cas contraire, Madame Elsa LEGLIZE pourrait en contacter un. Monsieur le Maire précise qu'il y aura un vendeur d'huîtres ce vendredi. Pour les autres exposants, il faudra faire un point ce vendredi.

Monsieur Jean-François DUSSARRAT

Il a demandé à faire augmenter la puissance de l'abonnement électrique (en 12 kg/watt), car les jours de marché, le courant disjoncte. Bien que l'abonnement soit géré par un compteur Linky, cette augmentation en puissance ne peut pas se faire à distance, et le dossier est en cours.

Il verra avec Monsieur HONTANG du Sydec pour la pose d'un coffret.

Monsieur le Maire

Il précise que les haies ont été nettoyées et re-calibrées. Les arbres ont été élagués. C'est l'entreprise FOURCET qui est intervenue. Le fond du tennis a été complètement nettoyé, et, en début d'année prochaine, il faudra réfléchir à l'agencement de cette zone.

Le point « gaz » a été nettoyé. La clôture est à changer, il faudrait contacter le Président de la DFCI, Monsieur DARRACQ, pour savoir qui de la mairie ou de la DFCI doit réaliser ces travaux.

En 2021, pour les prochaines interventions d'entretiens des espaces verts, il faudra lancer un appel d'offres.

Les feuilles ont été soufflées et ramassées par la CAGD.

Il a constaté que la tondeuse et le tracteur de la commune manquaient d'entretien. Pour le tracteur il a fallu compléter le réservoir avec 10 L d'huile (le réservoir fait 12 L), le radiateur était colmaté, les filtres ont dû être changés.

Si les chemins DFCI sont sous-traités, pourquoi ne pas revendre le tracteur, et se séparer de la cuve ? (voir avec le Président de la DFCI si la cuve appartient à la DFCI).

Début 2021, il faudra aussi réfléchir à remplacer l'adjoint technique qui a démissionné. S'il est possible de sous-traiter certaines de ses missions, (espaces verts, chemins DFCI...) il faudra reconsidérer sa fiche de poste et calculer les horaires mensuels nécessaires afin de procéder à une embauche au plus juste pour un temps non-complet.

Concernant le local ACCA, le charpentier doit revenir pour replacer la descente d'eau.

Le maçon doit prendre contact avec le charpentier dans les meilleurs délais pour trouver une solution concernant la finition du haut du mur en raccordement avec la sous-face du toit côté technique. Monsieur le Maire refera le point avec Monsieur Alex MAURY car cette prestation faisait partie du devis du maçon.

Monsieur Jean-Pierre COURREGES précise qu'il faudrait peindre la double porte, seule une sous-couche avait été réalisée.

Pour conclure, Monsieur le Maire se dit globalement satisfait du travail accompli par son équipe pour cette année 2020, et ce malgré le contexte Covid,

Satisfait aussi de l'avancée du projet d'acquisition de la grange, dont la procédure a été engagée avec l'EPFL.

SEANCE LEVEE 21h05

